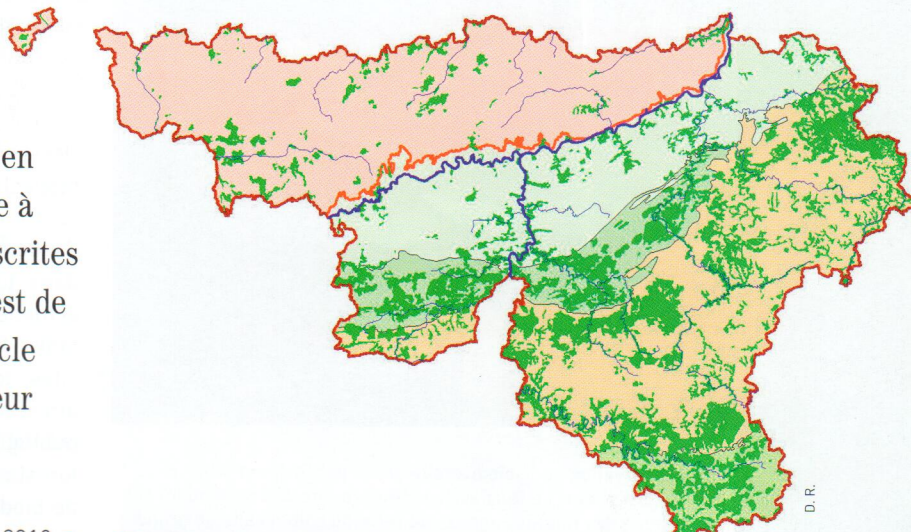


# Préserver LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS NATURELS

Les forêts de feuillus sont nombreuses en Wallonie mais leur qualité laisse encore à désirer. La moitié de ces forêts sont inscrites dans le réseau Natura 2000. L'objectif est de permettre le développement de leur cycle naturel complet et de restaurer ainsi leur qualité biologique.



—  
Carte du réseau Natura 2000. En rouge, la limite entre les régions biogéographiques atlantique et continentale centrée sur le sillon sambro-mosan.

L'année internationale de la biodiversité, en 2010, a permis de sensibiliser le grand public à la préservation de la nature aux niveaux mondial et local. Cette année, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 constitue une belle opportunité pour chaque région européenne de continuer ce travail. Établi dans chaque État membre sur base des deux directives européennes «Oiseaux» et «Habitats», le réseau implique la désignation de certaines zones du territoire (de 12 à 15 % de la surface) où des mesures de conservation sont nécessaires pour «assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire».

## Natura 2000 en Wallonie

La Région wallonne a ainsi désigné 240 sites recouvrant 221 000 hectares, soit 13 % du territoire. Ces zones ont été choisies soit parce que l'on y retrouve un habitat typique, rare ou en voie de disparition (érambières de ravin, forêts alluviales...), soit parce qu'elles représentent un site de vie et de reproduction d'espèces protégées en Europe (lucane cerf-volant, cigogne noire, loutre, moule perlière, chauves-souris...). Plusieurs types de hêtraies et de chênaies sont concernés et des habitats rares comme les érambières de ravins, les tourbières boisées et les forêts alluviales sont classés «prioritaires» car particulièrement menacés. Ainsi, avec plus de 110 000 hectares concernés, près de la moitié des forêts feuillues wallonnes se trouvent dans le réseau Natura 2000.

Certains pourraient s'étonner que l'on doive protéger ce type d'écosystème qui semble si bien préservé puisque la superficie forestière est en augmentation depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais quantité ne rime pas forcément avec qualité. Les plantations de résineux exotiques de

production ne peuvent remplacer la qualité biologique des forêts feuillues ainsi que leurs multiples services (cycle des nutriments, régulation du climat, approvisionnement en ressources, bien culturel et de loisirs). Or les surfaces de feuillus indigènes ont régressé de plus de 75 000 hectares en 110 ans. La situation n'est donc pas encore optimale et il est nécessaire de prendre des mesures de protection adéquates.

## Les surfaces de feuillus indigènes ont régressé de plus de 75 000 hectares en 110 ans.

Tous les six ans, les États membres réalisent un rapport d'évaluation des états de conservation mesurés à l'échelle de régions biogéographiques, dans et en dehors des sites Natura 2000. La grille d'analyse distingue quatre critères d'évaluation: aire de répartition, surface occupée, structures et fonctions, et perspectives futures. Pour les biotopes forestiers, le critère structures/fonctions est généralement défavorable. Les indicateurs à prendre en compte sont l'intégrité du cortège d'espèces, la structure forestière, le nombre de gros arbres d'intérêt biologique, le nombre de bois morts, la présence de régénération, l'absence de dégâts au sol, l'eutrophisation... Les principaux indicateurs pénalisants sont la nécromasse (avec une moyenne de 0,5 arbre d'intérêt biologique et 0,5 arbre mort par hectare) et la faiblesse de la régénération naturelle à cause de la pression du gibier.

Si les pratiques sylvicoles sont de plus en plus favorables à la biodiversité, il faudrait cependant continuer à investir à la fois dans le contrôle de la transformation de forêts feuillues en plantations résineuses intensives, dans la restauration d'habitats rares là où les plantations résineuses sont hors station, dans la création de

réserves intégrales et dans l'extensification de l'exploitation forestière pour permettre le développement du cycle complet sur une partie du territoire. Trop souvent, la gestion forestière réduit plus des deux tiers du cycle naturel. Pour restaurer la qualité biologique des forêts feuillues exploitées, il faudrait laisser évoluer naturellement au moins 5 % de la production de bois.



O. Baudry

La conservation de la biodiversité passe par la délimitation de zones protégées. Le Rurbusch, un massif forestier s'étendant sur le plateau des Hautes Fagnes, est reconnu comme site de grand intérêt biologique.

### Associer les gestionnaires forestiers

L'année 2011 sera donc cruciale. De manière à accélérer la protection des sites Natura 2000, la Wallonie s'est dotée, via un décret, en décembre 2010, d'un régime de protection primaire qui permet de protéger de façon plus complète l'ensemble des sites du réseau en rendant immédiatement applicables les mesures préventives générales. Désormais, les propriétaires sont légalement tenus de respecter un ensemble de règles clairement définies. En contrepartie, ils bénéficient d'exonérations fiscales et d'indemnités de base. Pour les milieux forestiers situés dans les sites Natura 2000, les mesures proposées actuellement restent assez limitées malgré des avantages financiers non négligeables. En dehors de ces sites, le nouveau Code forestier fixe certains objectifs intéressants mais ils ne s'appliquent qu'aux forêts publiques. Il faudra donc associer les gestionnaires forestiers aux initiatives qui visent à rencontrer les enjeux de biodiversité pour que les états de conservation, évalués sur l'ensemble du territoire, s'améliorent. ■

**Emmanuel Defays et Hugues Frère**

## La filière bois : point de convergence entre économie et environnement

L'expression «filière bois» désigne en principe l'ensemble des activités, des entreprises, organismes et personnes liés, directement ou non, à la forêt ou au bois. Du pépiniériste au négociant en bois, de l'importateur de bois tropicaux à l'installateur de cuisine, en passant par les fabricants de machines-outils ou de lasures..., c'est un ensemble si vaste et si disparate qu'il mérite à peine le nom d'ensemble et en devient difficile à caractériser. En termes statistiques, la filière bois wallonne pourrait être —très sommairement— résumée par trois chiffres: de l'ordre de 3 800 entreprises, plus de 13 000 emplois et plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Ces chiffres sont sans doute bien en deçà d'une réalité trop complexe pour être rigoureusement quantifiée; ils montrent néanmoins clairement que d'un point de vue économique, la filière bois n'a rien d'anecdotique: c'est une véritable puissance. Mais parce qu'elle est essentiellement constituée de PME et de TPE, c'est une puissance diffuse. C'est un réseau capillaire qui irrigue, et ainsi maintient en vie, les tissus économiques ruraux. De la multiplicité de ses champs d'action, la filière bois tire une certaine stabilité. Mais la médaille a son revers: l'atomisation du secteur forêts-bois complique sa gestion...

### Un véritable capital sympathie

Les crises répétées, le coût du travail, un environnement

normatif de plus en plus contraignant ont éprouvé la filière bois. À contrario, elle bénéficie du développement de la sensibilité environnementale des citoyens. Le bois, pour d'évidentes raisons, est de plus en plus généralement perçu comme LE matériau du développement durable. La construction bois surfe ainsi sur la vague environnementale, entraînant dans son mouvement l'ensemble de la filière. Paradoxalement toutefois, c'est également dans ce domaine que le bois fait l'objet des attaques les plus virulentes. La crainte du consommateur de devenir complice de la déforestation s'il choisit le bois, est entretenue par des campagnes alarmistes.

La certification forestière a été créée dans le double but de limiter les abus et de rassurer le consommateur. Elle garantit qu'une forêt est gérée dans le respect des principes de développement durable. Les deux principaux labels, PEFC et FSC, ont dorénavant pignon sur rue. La COC (*Chain Of Custody*) prolonge, en aval, la certification forestière en contrôlant chacun des opérateurs par lequel transite le bois. En Belgique, quelque 600 entreprises disposent déjà d'un certificat COC et, chaque année, plus de 100 autres les rejoignent. La filière a définitivement fait le choix de la vigilance...



O. Baudry